



Paris, le 26 août 2019

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Afin de bien débiter l'année sportive 2020, nous vous rappelons ci-après les principes essentiels liés à l'enregistrement des licences FFT. Les tarifs des licences pour 2020 restent inchangés : 29€ pour les adultes et 20€ pour les jeunes.

Joueurs non licenciés dans le club l'année précédente : Après avoir renseigné toutes les informations de vos nouveaux adhérents et jeunes de l'école de tennis, le système affecte automatiquement un numéro de licence. Si la personne a déjà été licenciée par le passé, son ancien numéro de licence sera repris.

Renouvellement des licences : Il vous suffit d'aller renouveler les licences des joueurs concernés, en ayant pris soin éventuellement de corriger ou compléter leurs coordonnées.

CHANGEMENTS DE CLUB :

- **Changement de club obligatoire** pour les joueurs de 1ère et 2ème série et pour les jeunes classés 3ème série de 13 ans et moins en 2020. Article 90 des règlements sportifs 2020 : Le joueur signe le certificat de changement de club, y joint l'attestation de sa licence pour l'année sportive en cours, ou à défaut de l'année précédente, ainsi que la photocopie de sa pièce d'identité et transmet le dossier au club d'accueil. Le président du club d'accueil signe le certificat de changement de club et transmet, pour le 20 octobre, le dossier à sa ligue pour l'enregistrement du changement de club avant le 31 octobre. Toute transmission entre le 20 et le 31 octobre est effectuée aux risques et périls du club qui n'est pas assuré de son traitement en temps utile par la ligue. Une fois le changement de club enregistré par la ligue, vous pourrez renouveler la licence.
- Pour les autres joueurs rejoignant votre club, il convient de saisir leur fiche en respectant la civilité, l'orthographe du nom et du prénom et la date de naissance. Le système détectera alors pour ce licencié une éventuelle licence existante dans un autre club pour l'année antérieure, et reprendra son n° de licence pour l'année en cours dans votre club. S'il s'agit d'une personne anciennement licenciée et si vous connaissez son numéro de licence, il vous suffit de saisir ce numéro de licence pour pouvoir la rapatrier dans votre club.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros - 2, avenue Gordon-Bennett - 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 - www.fft.fr



Représentant légal des jeunes de moins de 16 ans :

La réglementation impose lors de l'inscription d'un jeune de moins de 16 ans dans votre club, d'obtenir le consentement et les coordonnées de son représentant légal. Lors de la saisie ou de la mise à jour de la fiche d'un jeune concerné via ADOC, l'email du représentant légal vous sera désormais demandé. Vous trouverez le détail du fonctionnement sur l'aide en ligne d'ADOC.

Rappel important :

Les licences ne sont prises en compte par la FFT qu'après validation de leur paiement dans ADOC.

Nous vous rappelons qu'en application des Statuts de la FFT, les clubs affiliés et structures habilités s'engagent à licencier tous leurs adhérents.

L'année sportive 2020 débutera donc le 1er septembre 2019 et s'achèvera le 31 août 2020.

La fermeture de la saisie des licences pour 2018 a été programmée au mercredi 15 août 2018.

**La saisie des licences 2020 est ouverte depuis lundi 19 août 2018
comme cela est annoncé sur ADOC.**

En cas de besoin, vos dernières licences 2019 pourront être saisies à la Ligue
jusqu'au 31 août 2019.

Bonne année sportive 2020.

Alain FISCHER
Secrétaire Général de la FFT



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

Stade Roland-Garros - 2, avenue Gordon-Bennett - 75016 PARIS
Tél : +33 (0) 1 47 43 48 00 - www.fft.fr